

*SAINTE-ANNE - COMMUNE*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : **2emdelib** avec **0** pièce(s) jointe(s)  
Date de décision : **04/07/2020**  
Objet : **2ème délib en date du 04 JUILLET 2020 fixation du nombre d'adjoints**

Nature : **Délibérations**

Matière : **Institutions et vie politique - Fonctionnement des assembles**

Date de télétransmission : **06/07/2020** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **![CDATA[2\_me d\_lib en date du 04 juillet 2020 Fixation du nombre d'adjoints .pdf]]**

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 971 / ARRONDISSEMENT 2

Identifiant de l'acte : **971-219711280-20200704-2emdelib-DE**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **06/07/2020**



DEPARTEMENT  
DE LA  
GUADELOUPE

--  
COMMUNE DE  
SAINTE ANNE

--  
Numéro de la délibération  
2<sup>ème</sup> délibération

--

**Fixation du nombre d'adjoints**

Convocation faite le  
30 juin 2020

Membres  
en exercice : 35

DÉLIBÉRATIONS  
AFFICHÉES  
Le 04 juillet 2020

SAINTE-ANNE,  
Le 04 juillet 2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SESSION ORDINAIRE DU SAMEDI 04 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le quatre du mois de juillet, à seize heures quarante-et-une minutes, le conseil municipal de la commune de SAINTE-ANNE, s'est réuni au Gymnase Sully BARNY de Douville, sous la présidence du maire, Christian BAPTITSE.

Etaient présents :

M. Christian BAPTISTE, Mme Lydia FARO épouse COURIOL, M. Yves QUIQUEREZ, Mme Sylvia LAPTES, M. Lucien GALVANI, Mme Valérie HUGUES, M. Patrick SOLVET, Mme Olivia JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL, M Eric LATCHOUMANIN, Mme Mariane GRANDISSON, M. Francs BAPTISTE, Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE, M. Hugues CHATEAUBON, Mme Marie-Anièce MANNE, M. Georges NARDIN, Mme Evelyne CHERAL épouse VACHER, M Marcel KANDASSAMY, Mme Eddie LOÏAL épouse MIXTUR, M. Bruno DESIREE, Mme Nicole BAZZOLI, M Fabrice DURO, Mme Liliane MALACQUIS, M Joé SOUBARAPA, Mme Dalila MARIE-JOSEPH, M. Miguel TROUPE, Mme Marie-Louise ANDRE-LUBIN, M. Georges COUPPE DE K/MARTIN, Mme Maude GEOFFROY, M. Patrick GALAS, Mme Nicole SOLVAR épouse SINIVASSIN, M. Alain CUIRASSIER, M. Jacques KANCEL, Mme Kitty COURIOL, M. Sébastien GAUTHIER.

Était absente :

Mme Marlène CAPTANT.

-----  
Secrétaires de séance : Mariette MANDRET épouse PASSAVE et Joé SOUBARAPA  
-----

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L2122-2, L2122-2-1 ;

Le conseil municipal ;

Après discussion ;

A la majorité: Madame Nicole SOLVAR épouse SINIVASSIN et Messieurs Patrick GALAS et Alain CUIRASSIER se sont abstenus ;

DECIDE de fixer à 13 (treize) le nombre des adjoints au sein du conseil municipal.

Fait et délibéré à Sainte-Anne  
Les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé les membres présents.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
*[Signature]*  
Christian BAPTISTE

*N.B : Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au Tribunal Administratif de Guadeloupe dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire.  
Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement. (L 2131-1 du CGCT). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».*